



Résolution de situation de réclamation

1) Identification du problème :

- **Étape 1 : Exposition des faits :**

- Qui sont les acteurs des faits ?
- De quels faits parlons nous précisément ?
- Dans quel Lieu est apparu le problème ?
- A quels moments s'est manifesté le problème ?
- Combien de cas sont concernés ?

- **Étape 2 : Exposition des conséquences :**

- Quelles sont les conséquences ?
- Pourquoi ces conséquences ?

- **Étape 3 : Exposition de la situation satisfaisante voulu**

- Quel est la situation satisfaisante souhaitée ?

2) Causes et Solutions :

- **Étape 4 : Recherche des causes :**

- Quelle est la cause première ?
- Pourquoi ? Le pourquoi doit être décliné 5 fois afin de ne pas s'arrêter sur la première cause proposée

- **Étape 5 : Recherche et mise en œuvre de la solution :**

Auto-école ESC DOUAI 53 Avenue Georges Clemenceau 59500 DOUAI
Agt E1805900250 N° Déclaration activité 32 59 09541 59 auprès de la DIRECCTE

- Quelles solutions peuvent être proposées ?
- Quelles sont les solutions possibles ?
- Comment mettre en œuvre la solution ?
- Mise en œuvre de la solution

- **Etape 6 : Mesurer l'efficacité de l'action corrective :**

- Période d'observation
- Investigation pour vérifier si le problème se reproduit pas



53 avenue Georges Clemenceau

59 500 DOUAI

Agrément E1805900250

La formation Post permis

Pour qui ?

Pour tous les conducteurs

Pourquoi ?

Concernant les conducteurs novices, un pic important d'accidentalité est enregistré par l'ONISR dans les six premiers mois après l'obtention de leur permis de conduire. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et de 1,5 dans les trois mois suivant (4e au 6e mois) par rapport au dernier trimestre de la période probatoire. L'ONISR note que c'est à 19 ans que les automobilistes novices s'exposent le plus aux risques en cause en raison d'un sentiment de surpuissance.

Comment ?

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Avantages ?

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant.

Le [décret 2018-715](#) paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis pour les conducteurs novices.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

Auto-école ESC DOUAI
53 Avenue Georges Clemenceau
59500 DOUAI

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire. En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Vous serez amené à participer à un voyage école.

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.





L'évaluation de départ Auto-moto

L'évaluation d'une heure est effectuée sur simulateur de conduite pour le permis B, et par un enseignant pour le permis A2.

Elle a lieu avant toute démarche.

Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire, et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite.

A l'issue de l'évaluation, un volume de formation comprenant des heures de formation théorique et des heures de formation pratique adaptés au stagiaire vous sera proposé.

L'évaluation n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en trois parties:

- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance conduisant à une proposition de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Siret : 631 923 073 00017
Agrément : E18 05 900 250

Auto-Ecole ESC DOUAI 53 Avenue G.Clemenceau 59500 DOUAI
Agt E1805900250 N° Déclaration activité 32 59 09541 59 auprès de la DIRECCTE

Ce document est disponible dans un porte vue à l'accueil de l'agence.



L'Apprentissage Anticipé de la Conduite

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut :

- a) être âgé de 15 ans ou plus ;
- b) avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- avoir réussi le **code de la route** ;
- avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite ;
- avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire de la catégorie B du permis de conduite (permis véhicule léger) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'**au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums.**

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le rendez-vous préalable** a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- **Le 1er rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.
- **Le 2e rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

À savoir

Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Attention :

- vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

La Conduite Supervisée

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :

- avoir 18 ans ou plus ;
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école ;
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de

formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.

- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances.
- Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.
-

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur.

L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

Règlement intérieur Auto-école ESC

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves et le personnel de l'établissement.

Article 1 :

L'auto école ESC applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Article 2 :

Tous les élèves inscrits dans l'établissement PERMIS B se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

Respect envers le personnel de l'établissement

Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)

Respect des locaux (propreté, dégradation)

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus :

de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 :

Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

Article 4 :

Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 5 :

Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Article 6 :

Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif dans les 48 heures (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée par mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 :

Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 :

Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur leur contrat (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9 :

Après l'évaluation et à la première leçon de conduite en circulation ou sur simulateur, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite en circulation. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève. Les enseignants doivent pouvoir présenter leurs autorisation d'enseigner, en cours de validité, ainsi qu'une copie de leur DPE.

Article 10 :

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève. Ce déroulement peut varier en fonction d'élément extérieur (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 11 :

Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 12 :

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation ;
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto école pour passer à nouveau son examen.

Article 13 :

Durant sa formation et quelque soit la formule choisie (traditionnelle, conduite accompagnée ou supervisée) l'élève devra suivre des cours de formation théorique. Pour ce faire, l'élève devra s'inscrire au préalable au bureau. La participation des élèves à ces cours d'une durée d'une heure est OBLIGATOIRE. C'est à l'élève de s'inscrire durant son apprentissage au moment de son choix (avant ou après avoir obtenu l'examen théorique général).

Tout élève n'ayant pas suivi l'intégralité de ces cours OBLIGATOIRES ne sera pas inscrit aux épreuves pratique du permis de conduire.

En fonction de la réglementation en vigueur d'autres cours pourront peut être faire leur apparition pendant la formation de l'élève (cours de secourisme, etc.).

Article 14 :

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignés par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivant :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

La direction de l'auto école ESC est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Le règlement intérieur est affiché dans notre bureau.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Informations



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - BE

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : ELODIE

Téléphone : 0973615815

E-mail : escdouai@gmail.com



Cachet de l'auto-école

AUTO-ÉCOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Siret : 931 923 073 00017
Agrément : E1B 05 900 250

Horaires d'ouverture

Lundi		14H/19H
Mardi	10H/12H	14H/19H
Mercredi		14H/19H
Jeudi	10H/12H	14H/19H
Vendredi	10H/12H	14H/19H
Samedi	10H/12H	

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous..

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750€ .

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes.

Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants.
- l'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

LE TEST DE MANIABILITÉ

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi.

Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules.
- Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
 - la place de stationnement ;
 - l'arrêt de précision.



Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide.

L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'examen PRATIQUE

Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- l'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve ;
- les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- l'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute).

Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat :

- est respectueux du code de la route
- circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- a conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules
- a la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- est autonome pour suivre et respecter un trajet

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- franchissement d'une ligne continue ;
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ou voies réservées ;
- non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- circulation en sens interdit ;
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.



LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de l'ensemble du véhicule dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité	• Connaître les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord. • S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque. • Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. • Diriger l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision. • Regarder autour de soi et avertir. • Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures). • Savoir réaliser un attelage et un dételage.
Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte. • Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles). • Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Négocier les virages de façon sécurisante. • Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : • Protéger, Alerter, Secourir. • Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'éco-conduite.

Informations



PERMIS B(96)

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
Quel ensemble former avec quelle remorque ?
Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact : ELODIE

Téléphone : 0973615815

E-mail : escdouai@gmail.com



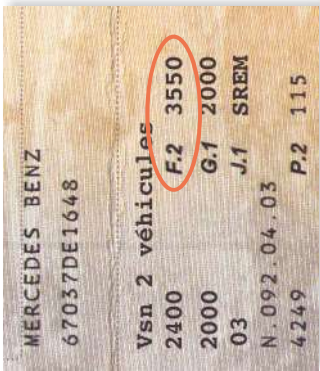
Cachet de l'auto-école

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.81.58.15
Siret : 831 923 073 00017
Agrément : E16 05 900 250

Horaires d'ouverture

Lundi		14H/19H
Mardi	10H/12H	14H/19H
Mercredi		14H/19H
Jeudi	10H/12H	14/19H
Vendredi	10H/12	14H/19H
Samedi	10H/12H	

Comprendre la CATÉGORIE B(96)



- POUR SAVOIR QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE**
- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
 - 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
 - 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS pour la bonne remorque

	PERMIS B	PERMIS B(96)	PERMIS BE	PERMIS CIE
PTAC/F.2		3 500 kg ou -		
PTAC/F.2		750 kg ou -	+ de 750 kg jusqu'à 3 500 kg	+ de 3 500 kg
PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3 500 kg ou -	+ de 3 500 kg jusqu'à 4 250 kg	+ de 4 250 kg jusqu'à 12 500 kg

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES DIVERSES		
Code (ETG)	Catégorie B obtenue avec BV manuelle	Catégorie B obtenue avec BV automatique
	Catégories B(96) sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	Catégories B(96) avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

- Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans
- La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi

LA FORMATION B(96) de 7 heures

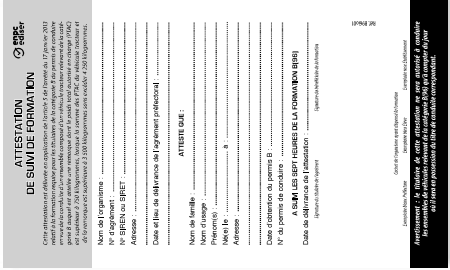
LE PROGRAMME DE FORMATION		
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ
Séquence 1	4 h	Module hors circulation
		• Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque. • Connaître et comprendre la signalisation et les règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement. • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques. • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage. • Réalisation d'exercices de maniabilité.
Séquence 2	3 h	Module en circulation*
		• Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale. • Angles morts. • Changements de direction. • Prise en compte des autres usagers. • Information et communication avec les autres usagers. • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt. • Trajectoires (virages, voies étroites). • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route.

* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.

Attention !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site de l'ANTS.



AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Siret : 831 923 073 00017
Agrément : E18 05 900 250



DOUAI ESC DOUAI
Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Siret : 831 923 073 00017
Agrément : E18 05 900 250

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

3) Le public visé

Tous publics

4) La durée de la formation

7 heures

5) Les véhicules

- a) Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- b) Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

6) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation

(Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Auto-école ESC DOUAI 53 Avenue Georges Clemenceau 59500 DOUAI

Agt E1805900250 N° Déclaration activité 32 59 09541 59 auprès de la DIRECCTE



AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 95 999 260

Programme de formation à la catégorie A du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) Les pré-requis

- o être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2 ans minimum
- o La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

7 heures

6) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : *accidentalité, détectabilité, vitesse,* conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'es élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis obtenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisé(s), perception des dangers de la route, attentions à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :
Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et

accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Manipulabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Closure de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Nous avons une piste privée située rue de Lambres de Prolongée à SIN LE NOBLE.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E19 06 800 200



Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) Les pré-requis

- avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2^e niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR) pour les moins de 21 ans. Et avoir participé à la Journée Citoyenneté pour les moins de 25 ans.

3) Le public visé

Tous publics

4) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clemenceau
59500 DOUAI
SIREN : 509 381 524
SIREN : 09 75 61 52 47
Agréé : 831 922 930 250
Agrément : E18 05 900 250

5) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes pour les stagiaires qui ont le permis de plus de 5 ans et ceux qui n'ont aucun permis :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

AUTO-ÉCOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clemenceau

09.73.61.00.10

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

6) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clemenceau
59500 DOUAI

06.31.925.073

Siret : 831 925 073 00017

Agrément : E18 05 990 250

Auto-école ESC DOUAI 53 Avenue Georges Clemenceau 59500 DOUAI

Agrément E1805000250 N° Déclaration activité 32 50 00541 50 auprès de la DIRECCTE

1. Épreuve pratique comprenant deux phases.

- Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de manabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.
- Une épreuve en circulation de 30 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.

Nous avons une piste privée située rue de Lambres Prolongée à SIN LE NOBLE. (Derrière les locaux Simastock)

AUTO-ÉCOLE ESC DOUAI

53 Avenue Georges Clemenceau

59500 DOUAI

Tel : 03 20 38 14 14

Site : www.esc-douai.fr

Réglement : A 20 201 000

Ce document est valide jusqu'au 31/12/2024



AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E.18.05.960.250

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS VOITURE « B »

Durée : 20 heures (minimum légal obligatoire)

Pré-requis : - avoir minimum 17 ans

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- dont le PTAC n'excède pas 750 kilogrammes,
- si le PTAC excède 750 kg, le poids de la remorque ne doit pas être supérieur au poids du véhicule, et le PTAC de l'ensemble ne doit pas excéder 3,5 t.

Véhicules pouvant être conduits avec un permis B par équivalence :

- les tricycles et quadricycles lourds à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),
- s'il a été délivré depuis plus de deux ans, les motocyclettes légères (cylindrée n'excédant pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 KW), appartenant à la catégorie A1 (depuis le 1er mars 1999, AL auparavant).

Programme :

Une évaluation de départ

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen.

La formation théorique du permis B

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

La formation préparant à l'examen théorique du code de la route peut se faire en stage intensif.

Cours de code avec boîtiers pédagogiques enregistrés via un logiciel qui nous permet le suivi des résultats.

Des QCM pour évaluer le niveau du stagiaire, auront lieu avant l'examen du code de la route.

Une formation pratique du permis B

Les 4 grandes compétences enseignées:

- MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Les compétences et sous compétences du programme de la formation pratique :

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Pendant la formation pratique les grilles de compétences seront remplies au fur et à mesure.

Avant l'examen pratique, des examens blancs avec grilles d'évaluations auront lieu.

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

- Une épreuve en circulation de 32 minutes qui explore neuf domaines de compétence : savoir s'installer et assurer la sécurité à bord, effectuer les commandes, connaître et utiliser les commandes, prendre l'information, adapter son allure aux circonstances, appliquer la réglementation, communiquer, partager la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Un enseignant de la conduite accompagne les élèves à chaque examen.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Ce document est affiché à l'accueil de l'agence.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - A1-A2

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Elodie

Téléphone :

09 73 61 88 15

E-mail :

escobai@gmail.com



Cachet de l'auto-école

AUTO-ÉCOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

Horaires d'ouverture

Lundi

14^h à 19^h

Mardi

10^h à 12^h 14^h à 19^h

Mercredi

14^h à 19^h

Jeudi

10^h à 12^h 14^h à 19^h

Vendredi

10^h à 12^h 14^h à 19^h

Samedi

10^h à 12^h

ENJEUX et déroulement de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B.

Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	• Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. • Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes. • Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur). • Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. • Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. • Monter et rétrograder les rapports de vitesse. • Maîtriser la réalisation d'un freinage. • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. • Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager). • Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique). • Maîtriser les techniques d'inclinaison. • Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Connaître et respecter les règles de circulation. • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues). • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. • Communiquer avec les autres usagers. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. • Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

PROCEDURE d'accueil des personnes en situation de handicap

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?
Comment communiquez-vous avec elles ?
Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

Recommandations

Le personnel d'accueil doit être formé pour faciliter son travail et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible ou de handicap invisible. Renseignez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique pour bénéficier d'une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est désormais intégrée dans la formation des professionnels.

Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

Accueil d'un usager mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière qu'elle sente tous vos mouvements.
- Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.

Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Soyez prudent, certaines personnes qui rencontrent des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, au moindre imprévu.
- Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public



AM/A/A1/A2

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h horaires d'été,
- Du lundi au vendredi de 8h à 17h, horaires d'hiver.

Lieu de la piste privée : rue de Lambres Prolongée à Sin-le-Noble.
6 minutes de l'agence, rendez-vous à l'agence.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clemenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Sect : 831 925 073 00017
Agrément : E18 05 900 250

Auto ecole ESC DOUAI 53 Avenue Georges Clemenceau 59500 DOUAI
Agt : E1805900250 N° Déclaration activité 32 59 09541 auprès de la DIRECCTE

Informations



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : ELODIE

Téléphone : 0973615815

E-mail : escdouai@gmail.com



~~Cachet de l'auto-école~~

Horaires d'ouverture

Lundi		14H/19H
Mardi	10H/12H	14H/19H
Mercredi		14H/19H
Jeudi	10H/12H	14H/19H
Vendredi	10H/12H	14H/19H
Samedi	10H/12	

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

POUR PRÉPARER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE

**POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS ;
IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.**

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

Modèle

Procédé de positionnement 1



AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 260

DÉROULEMENT

du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général

Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Projet professionnel

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à la formation	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

Modalités complémentaires qui peuvent venir compléter l'entretien

Exemple : test en situation de conduite, modalités de transmission du compte rendu...

Modèle

Procédé de positionnement 2



AUTO-ECOLE ESC DOUAI

53 avenue Georges Clémenceau

59500 DOUAI

09.73.61.58.15

Siret : 831 923 073 00017

Agrément : E18 05 900 250

DÉROULEMENT du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général

Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Questionnaire

1. Quelle formation est concernée par l'inscription :

2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la formation :

Exemple : apprendre à maîtriser le véhicule, obtenir le permis de conduire...

3. Quelles sont vos motivations :

Exemple : projet professionnel, apprentissage théorique, apprentissage pratique...

4. Quel est votre disponibilité ?

Exemple : journées / créneaux disponibles...